

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 042-214201865-20240522-DEL_2024_052-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 31	Séance du 22 mai 2024 à 19h00 Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.
Délibération : N° DEL_2024_052 OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024	Date de convocation : 15 mai 2024 Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE Étaient absents M. Jean-Louis VALENTE, Mme Nadia MEBARKI Ont donné pouvoir Isabelle CHAUVE (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Jean-Pierre GRANATA (pouvoir à Jean-Louis FONTBONNE) Cendrine BARLET (pouvoir à Séverine REYNAUD) Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

Vu la délibération n° DEL-2024-032 du 20 mars 2024 relative à l'attribution de subventions aux associations

Contenu :

En complément des subventions déjà accordées en milieu d'année, il convient d'examiner la demande de subvention de l'Association Sportive (AS) du lycée G.Brassens.

L'équipe cadets garçons du lycée G. BRASSENS s'est brillamment qualifiée pour le championnat de France UNSS de volley-ball à Pluvigner (Morbihan) en présence de 6 joueurs, un jeune arbitre et deux professeurs accompagnateurs. Cette équipe est composée d'élèves venant de différentes communes environnantes : St Martin la Plaine, St Romain en Jarez, Genilac, Rive de Gier et Lorette.

L' AS, dont les frais de fonctionnement servent uniquement à assurer son bon fonctionnement au quotidien, n'a pas une réserve financière suffisante pour combler la totalité de ce budget.

C'est pour cette raison que l'association sollicite la municipalité afin d'obtenir une subvention exceptionnelle.

Point financier:

Imputation budgétaire:4ASS-65-025-6574
Montant total:150 €

Proposition:

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution de cette subvention exceptionnelle à la structure précitée.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY

Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE